

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU JEUDI 8 AVRIL 2021 COMPTE RENDU

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet territoiresvendomois.fr.
rubrique : communauté d'agglomération/conseil communautaire/comptes-rendus

Destinataires :	Transmission aux conseillers communautaires le 16/04/21 Transmission aux 65 mairies de Territoires vendômois pour affichage le 16/04/21 Affichage siège social (Hôtel de ville et de communauté) et publication le 16/04/21
Membres présents ou représentés :	Laure ANTHEAUME, Béatrice ARRUGA (Donne procuration à Sylvie BONNET), Sam BA, Bruno BARBIER, Eric BARDET (Donne procuration à Thierry FLEURY), Thierry BENOIST, Caroline BESNARD (Donne procuration à Christophe CHAPUIS jusqu'à la délibération 3), Stéphanie BIGOT, Bernard BONHOMME, Sylvie BONNET, Philippe BOUCHET, Lydie BOULAY, Maryvonne BOULAY, Philippe BRAEM, Jérôme BREDON, Laurent BRILLARD, Pascal BRINDEAU (Donne procuration à Laurent BRILLARD), Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Mickaël CASROUGE, Floriane CASSAUD (Donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI), Marwane CHABBI, Philippe CHAMBRIER (Donne procuration à Jean-Claude MERCIER), Véronique CHAMPDAVOINE, Christophe CHAPUIS, Ingrid CHARTIER-MALÉCOT, Michel CHARTRAIN, Régis CHEVALLIER, Marie-José CINTRAT, François COCHET, Philippe COLART, Arnaud CONAN, David CORBEAU, Sylvain CORBEAU, Michèle CORVAISIER, Samuel BRETON, Sylvie DEUX, Dominique DHUY (Donne procuration à Serge LEPAGE), Reyhan DOGAN (Donne procuration à Michèle CORVAISIER jusqu'à la délibération 3), Yves DOLBEAU, Sophie DOUAUD, Bruno DUPRÉ, Chantal FEDELE, Thierry FLEURY, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Thierry FOURMONT, Jacky FOUSSARD, Benoît GARDRAT (Donne procuration à Nicolas HASLÉ), Annette GARNIER (Donne procuration à Alain SOUVRAIN), Laurent GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD, Claude GEROLA, Philippe LEFEVRE, Claire GRANGER, Clara GUIMARD, Alia HAMMOUDI, Nicolas HASLÉ, Guillaume HENRION, Monique BONNEFOIS, Mickaël HUARD, Anne-Marie HUBERT, Patrick HUGUET (Donne procuration à Philippe MERCIER), Nicole JEANTHEAU, Gilles LEGUEREAU, Serge LEPAGE, Christian LOISEAU (Donne procuration à Yolande MORALI), Jean-Paul CLAMENS, Minthy MABIALA-BOUSSI, Agnès MACGILLIVRAY, Christophe MARION, Magali MARTY-ROYER, Jean-Claude MERCIER, Philippe MERCIER, Yolande MORALI, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Sylvie NORGUET, Albert PIGOREAU, Philippe POUDRAI (Donne procuration à Caroline Besnard à partir de la délibération 4), Joël PRENANT, Didier LALLIER, Yves ROLLAND (Donne procuration à Laurent GAUTHIER), Benoît ROUSSELET (Donne procuration à Thierry BENOIST), Loïc SAILLARD, Marie-Christine SAUVÉ (Donne procuration à Cécilia NAUCHE), Thierry SEMAT (Donne procuration à Sophie DOUAUD), Patricia RUBAN-STOERKEL, Gilles SOURIAU (Donne procuration à Yann TRIMARDEAU), Alain SOUVRAIN, Arnaud TAFILET (Donne procuration à Magali MARTY-ROYER jusqu'à la délibération 3), Jean-Paul TAPIA, Christine TOREAU, Sandrine TRICOT, Yann TRIMARDEAU, Jeanine VAILLANT (Donne procuration à Christophe MARION), Alain VÉRITÉ
Membres absents et non représentés :	Joël HEUZÉ, Alain LAJOUX, Caroline LEMAÎTRE, Philippe POUDRAI (jusqu'à Délibération 3), Jean-Claude SÉGUINEAU
Membres arrivés au cours de l'assemblée :	Caroline BESNARD (à 19:13, Délibération 4), Reyhan DOGAN (à 19:06, Délibération 4), Philippe POUDRAI (à 19:13, Délibération 4, donne procuration à Caroline BESNARD), Arnaud TAFILET (à 19:03, Délibération 4)
Secrétaires de séance :	Mickaël Casrouge et Sylvie Deux
Objet :	Compte-rendu du conseil de communauté
Date de réunion :	Jeudi 8 avril 2021 à 18 h 30, 3 ^{ème} Volume du Minotaure, 8 rue César de Vendôme à Vendôme

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et afin d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les modalités suivantes ont été mises en place :

- séance sans public uniquement en présence de représentants des médias locaux bénéficiant d'une dérogation pour motif professionnel ;

- chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs ;
- quorum fixé à un tiers des membres en exercice présents ;
- installation dans la salle un siège sur deux ;
- port du masque obligatoire pendant toute la séance y compris pendant les prises de parole ;
- lavage des mains à l'entrée de la salle avec une solution hydroalcoolique.

1. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séances

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté désigne Mickaël Casrouge et Sylvie Deux en qualité de secrétaires de séance et Laurent Gassiot, directeur général des services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

1bis SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Régie Pôle nautique – Information

Le président relate les décisions prises lors du conseil d'administration du 31 mars 2021 et fait le point sur les activités du centre aquatique à Vendôme.

2. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du bureau communautaire

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du bureau communautaire prises par délégation du conseil de communauté, le 15 mars 2021.

3. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du président

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du président prises par délégation du conseil de communauté, du 8 au 19 mars 2021.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté prend acte de la présentation du rapport 2020 sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

5. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Vote du budget primitif 2021

A la majorité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET votant contre,
Samuel BRETON, Cécilia NAUCHE, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget principal primitif 2021 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget principal primitif 2021 qui se présente comme suit et l'ensemble des documents budgétaires :

Section d'investissement	BP (i) 2020	BP 2021
(D 16) Remboursements d'emprunts	735 200	731 200
(D 20) Immobilisations incorporelles	735 273	668 800
(D 204) Subventions d'équipement versées	796 581	895 300
(D 21) Immobilisations corporelles	885136	2 890 144
(D 23) Immobilisations en cours	3 700 267	3 693 876
(D 458102) Moyens de secours et protection incendie		8 500
(D 458103) Assurances		130 000
(D 458105) Ascenseurs		8 500
(D 458106) Vêtements de travail		40 000
(D458107) Fournitures administratives		36 960
(D 458108) Blanchisserie textile		12 000
(D 458191) Op sous mandat ouvrages hydr.	0	1 146 000
(D 458192) Op sous mandat renaturation	1 120 600	38 400
(D 458193) Op sous mandat embâcles	48 000	30 000
(D 458194) Op sous mandat abreuvoir	32 400	
(D 458195) Op sous mandat espèces envahissantes	41 100	60 000
(D 458196) Op sous mandat ouvrages	125 000	264 000
(D 458197) Op sous mandat masses d'eau	77 100	10 000
Total Dépenses réelles	8 296 657	10 663 680

(D 040) Opérations d'ordre transfert entre section	49 684	32 697
Total Dépenses d'ordre	49 684	32 697
(R 024) Produits de cessions	0	0
(R 10) Dotation, fonds divers	700 000	1 050 000
(R 13) Subventions d'investissement reçues	0	2 252 600
(R 16) Emprunts à mobiliser	5 122 510	4 302 019
(D 458202) Moyens de secours et protection incendie		8 500
(D 458203) Assurances		130 000
(D 458205) Ascenseurs		8 500
(D 458206) Vêtements de travail		40 000
(D458207) Fournitures administratives		36 960
(D 458208) Blanchisserie textile		12 000
(R 458291) Op sous mandat ouvrages hydr.	0	1 146 000
(r 458292) Op sous mandat renaturation	1 120 600	38 400
(R 458293) Op sous mandat embâcles	48 000	30 000
(R 458294) Op sous mandat abreuvoir	32 400	
(R 458295) Op sous mandat espèces envahissantes	41 100	60 000
(R 458296) Op sous mandat ouvrages	125 000	264 000
(R 458297) Op sous mandat masses d'eau	77 100	10 000
Total Recettes réelles	7 269 010	9 388 979
(R 021) Virement reçu de section de fonctionnement	134 460	
(R 040) Op d'ordre transferts entre sections	942 871,00	1 307 398
Total Recettes d'ordre	1 077 331	1 307 398
Section de fonctionnement	BP (i) 2020	BP 2021
((D 011) Charges à caractère général	4 129 484	4 028 115
(D 012) Charges de personnel	15 535 555	16 549 298
(D 014) Atténuation de produits	7 173 000	7 181 200
(D 022) dépenses imprévues	0,00	1 000
(D 65) Autres charges de gestion courante	4 392 498	4 368 831
(D 66) Charges financières	246 000	231 000
(D 67) Charges exceptionnelles	2 199 500	2 021 850
Total Dépenses réelles	33 677 061	34 380 850
(D 023) Virement à la section d'investissement	134 460	0
(D 042) Opération d'ordre transfert entre sections	942 871	1 307 398
Total Dépenses d'ordre	1 077 331	1 307 398
(R 013) Atténuation de charges	200 000,00	250 000
(R 70) Produits d'exploitation	5 883 174	6 769 882
(R 73) Impôts et taxes	21 125 500	21 328 200
(R 74) Dotations et participations	7 351 100	7 150 519
(R 75) Autres produits de gestion courante	144 934	156 950
(R 77) Produits exceptionnels	0,00	0
Total Recettes réelles	34 704 708	35 655 551
(R 042) Opération d'ordre transferts entre sections	49 684	32 697
Total Recettes d'ordre	49 684	32 697

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

6. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Vote des taux de convergence de la taxe d’habitation (TH), des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) du budget primitif 2021

A l’unanimité des votes exprimés,
Samuel BRETON s’abstenant,
le conseil de communauté :

- décide sans modification des durées de convergence adoptées antérieurement, de fixer le taux de convergence qui sera atteint au terme de la période de convergence progressive :
 - de la taxe d’habitation à 11,02 % ;
 - de la taxe sur le foncier bâti à 2,22 % ;
 - de la taxe sur le foncier non bâti à 3,72 % ;
 - de la cotisation foncière des entreprises à 23,61 % ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

7. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Vote des taux de taxe d’enlèvement d’ordures ménagères (TEOM) 2021 et convention de reversement

A l’unanimité des votes exprimés,
Patrick CALLU, Samuel BRETON, Jean-Luc NEXON s’abstenant,
le conseil de communauté :

- vote le produit et le taux en fonction des bases prévisionnelles d’imposition, du taux de modulation applicable à chacune des communes situées dans le périmètre du syndicat VALDEM :

Communes (VALDEM) Zone collecte ordinaire	Syndicat de rattachement	Bases notifiées 2021	Taux 2021 (calcul)	Coeff modulateur de zone	Taux applicable (2021)	Produits (2021)
Areines	VALDEM	338 315	11,831%	1	11,83%	40 023
Authon	VALDEM	492 358	11,831%	1	11,83%	58 246
Azé	VALDEM	630 008	11,831%	1	11,83%	74 530
Coulommiers-la-Tour	VALDEM	352 043	11,831%	1	11,83%	41 647
Crucheray	VALDEM	249 359	11,831%	1	11,83%	29 499
Danzé	VALDEM	454 846	11,831%	1	11,83%	53 808
Epuisay	VALDEM	438 267	11,831%	1	11,83%	51 847
Faye	VALDEM	126 186	11,831%	1	11,83%	14 928
Fortan	VALDEM	159 488	11,831%	1	11,83%	18 867
Gombergean	VALDEM	99 646	11,831%	1	11,83%	11 788
Huisseau-en-Beauce	VALDEM	266 088	11,831%	1	11,83%	31 478
Lancé	VALDEM	264 856	11,831%	1	11,83%	31 332
Lunay	VALDEM	840 492	11,831%	1	11,83%	99 430
Marcilly-en-Beauce	VALDEM	180 483	11,831%	1	11,83%	21 351
Mazangé	VALDEM	565 051	11,831%	1	11,83%	66 846
Meslay	VALDEM	188 581	11,831%	1	11,83%	22 309
Nourray	VALDEM	90 119	11,831%	1	11,83%	10 661
Périgny	VALDEM	138 431	11,831%	1	11,83%	16 376
Pray	VALDEM	185 665	11,831%	1	11,83%	21 964
Rahart	VALDEM	191 657	11,831%	1	11,83%	22 673
Rocé	VALDEM	122 548	11,831%	1	11,83%	14 497
Saint-Amand-Longpré	VALDEM	900 324	11,831%	1	11,83%	106 508
Sainte-Anne	VALDEM	273 423	11,831%	1	11,83%	32 346
Saint-Firmin-des-Prés	VALDEM	489 678	11,831%	1	11,83%	57 929
Saint-Gourgon	VALDEM	66 116	11,831%	1	11,83%	7 822
Selommes	VALDEM	474 473	11,831%	1	11,83%	56 130
Thoré-la-Rochette	VALDEM	615 467	11,831%	1	11,83%	72 810
Tourailles	VALDEM	86 272	11,831%	1	11,83%	10 206
La Ville-aux-Clercs	VALDEM	744 172	11,831%	1	11,83%	88 036
Villemardy	VALDEM	162 331	11,831%	1	11,83%	19 204
Villeporcher	VALDEM	85 462	11,831%	1	11,83%	10 110
Villerable	VALDEM	402 962	11,831%	1	11,83%	47 670
Villeromain	VALDEM	156 883	11,831%	1	11,83%	18 559
Villetrun	VALDEM	211 853	11,831%	1	11,83%	25 062
Villiersfaux	VALDEM	142 877	11,831%	1	11,83%	16 902
Total zone collecte ordinaire		11 186 780				1 323 394

Communes (VALDEM suite) Zone habitat dense	Syndicat de rattachement	Bases notifiées 2021	Taux 2021 (calcul)	Coeff modulateur de zone	Taux applicable (2021)	Produits (2021)
Naveil	VALDEM	1 938 543	11,831%	0,77	9,11%	176 601
Saint-Ouen	VALDEM	3 110 770	11,831%	0,77	9,11%	283 391
Villiers-sur-Loir	VALDEM	982 848	11,831%	0,77	9,11%	89 537
Total zone coll. habitat dense		6 032 161				549 529

Communes (VALDEM suite) Zone Vendôme	Syndicat de rattachement	Bases notifiées 2021	Taux 2021 (calcul)	Coeff modulateur de zone	Taux applicable (2021)	Produits (2021)
Vendôme	VALDEM	17 232 522	11,831%	0,66	7,81%	1 345 860
Total zone collecte spécifique		17 232 522				1 345 860

- vote le produit et le taux en fonction des bases prévisionnelles d'imposition, du taux de modulation applicable à chacune des communes situées dans le périmètre du SYVALORM :

Communes membres du SYVALORM soumise à la TEOM dont la CA-TV vote le taux	Population de référence (1)	Bases notifiées 2021	Taux 2021 (calcul)	Coeff modulateur de zone	Taux applicable (2021)	Produits (2021)
Ambloy	185	108 013	15,946%	1	15,95%	17 228
Prunay-Cassereau	612	366 000	15,946%	1	15,95%	58 377
Villechauve	276	160 926	15,946%	1	15,95%	25 668
Total (SYVALORM)	1 073	634 939				101 273

(1) population de référence : population INSEE réduite des redevables titulaires de conventions spéciales.

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer une convention avec les communes membres de l'ex CCVLB et membres du SYVALORM sur lesquelles s'applique le régime de la TEOM en vue du reversement du produit que ces communes percevront à la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Les communes détermineront leur propre taux, la communauté d'agglomération Territoires vendômois ne s'étant pas exprimée avant le 15 janvier 2021 pour déterminer un mode de financement du service.

Communes membres du SYVALORM de Montoire soumises à la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) votées par elles même	Population municipale réduite des conventions	Produits attendus 2021
Les Hayes	176	16 607
Les Roches l'Evêque	279	26 326
Montoire	3675	346 769
Lavardin	183	17 268
Saint-Arnoult	321	30 289
Ternay	336	31 705
Total produit attendu TEOM	4970	468 964

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

8. STRATEGIE FINANCIERE : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) 2021 – Convention de reversement avec les communes desservies par le SYVALORM

A l'unanimité des votes exprimés,

Patrick CALLU s'abstenant,

le conseil de communauté :

- valide les valeurs de produits attendus et de reversements :

Communes membres du SYVALORM soumises à la REOM	Population de référence	Produits attendus 2021
Artins	264	24 911
Bonneveau	467	44 066
Cellé	225	21 231
Vallée de Ronsard	523	49 350

Fontaine les Coteaux	337	31 799
Houssay	387	36 517
Les Essarts	108	10 191
Montrouveau	154	14 531
Saint-Jacques des Guérets	91	8 587
Saint-Martin des Bois	579	54 634
Saint-Rimay	291	27 458
Sasnières	112	10 568
Savigny-sur-Braye	1897	178 999
Sougé	479	45 198
Trôo	297	28 025
Villavard	128	12 078
Villedieu le Château	414	39 065
Total produit attendu REOM	6753	637 208

- valide le projet de convention ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

9. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Centre intercommunal d’action sociale (CIAS) – Participation 2021

A l’unanimité des votants, le conseil de communauté :

- accorde pour 2021 le versement d’une participation d’un montant de 1 450 000 euros au Centre intercommunal d’action sociale de Territoires vendômois (CIAS) ;
- verse cette participation à compter du 1^{er} janvier 2021, sous forme d’un versement au 1^{er} juin 2021 d’un montant de 724 000 euros puis de six versements mensuels de 121 000 euros ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

10. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Participation d’équilibre à la Régie du Pôle nautique 2021

A l’unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Jean-Luc NEXON, Benoît ROUSSELET, Sandrine TRICOT s’abstenant,

le conseil de communauté :

- accorde une participation d’équilibre d’une valeur maximale de 710 000 euros au budget de la Régie du Pôle nautique au titre de l’exercice 2021 ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

11. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Développement économique – Vote du budget primitif 2021

A l’unanimité des votants, le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Développement économique primitif 2021 de la communauté d’agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Développement économique primitif 2021 qui se présente comme suit et l’ensemble des documents budgétaires :

Budget développement économique	BP(i) 2020	BP 2021
Section d’investissement		
D1 Dépenses réelles	1 614 400	6 607 170
13 Reversement subvention	55 000	0
16 Remboursement capital emprunts	450 000	505 000
20 Immobilisations incorporelles	79 000	0
204 Subventions versées	1 000 000	0
21 Immobilisations corporelles	314 400	6 102 170
23 Immobilisations en cours	221 000	0
D2 Dépenses d’ordre	45 029	50 357
040 Contre-amortissements	45 029	50 357

R1 Recettes réelles	821 592	6 010 577
13 Subventions d'investissement	400 000	0
16 Emprunts à mobiliser	569 406	5 653 887
024 Produits de cessions d'immobilisations	935 000	356 690
R2 Recettes d'ordre	45 029	646 950
021 Virement reçu de section de fonctionnement	51 743	0
040 Amortissements	208 280	646 950
1 Section de fonctionnement		
D1 Dépenses réelles	444 141	628 370
011 Charges à caractère général	321 141	505 370,00
66 Charges financières	120 000	120 000,00
67 Charges exceptionnelles	3 000	3 000,00
D2 Dépenses d'ordre	260 023	646 950
023 Virement	51 743	0
042 Amortissements	208 280	646 950
R1 Recettes réelles	659 135	1 224 963
70 Produits d'exploitation des services	23 000	189 500,00
75 Produits d'exploitation des domaines	234 135	719 005,00
77 Produits exceptionnels	402 000	316 458
R2 Recettes d'ordre	45 029	50 357,00
042 Amortissements	45 029	50 357,00

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L.2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

12. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Lotissements industriels – Vote du budget primitif 2021

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Lotissements industriels primitif 2021 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Lotissements industriels primitif 2021 qui se présente comme suit et l'ensemble des documents budgétaires :

Budget Lotissements industriels	BP(i) 2020	BP 2021
1 Section d'investissement		
D1 Dépenses réelles	140 000	70 000
16 Remboursement capital	140 000	70 000
D2 Dépenses d'ordre	899 483	69 000
040 Contre-amortissement	899 483	69 000
R1 Recettes réelles	339 483	64 667
16 Mobilisation d'emprunts nouveaux	274 983	0
27 Recettes financières	64 500	64 667
R2 Recettes d'ordre	700 000	74 333
021 Virement		2 000
040 Amortissements	700 000	72 333
2 Section de fonctionnement		
D1 Dépenses réelles	699 483	76 002
011 Charges à caractère général	686 981	69 000
65 Autres charges de gestion courante	2	2
66 Frais financiers	12 500	7 000

D2 Dépenses d'ordre	700 000	74 333
023 Virement	0	2 000
042 Amortissements	700 000	72 333
R1 Recettes réelles	500 000	81 335
70 Produits d'exploitation des services	500 000	79 335
75 Produits d'exploitation du domaine		2 000
R2 Recettes d'ordre	899 483	69 000
042 Contre-amortissement	899 483	69 000

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

13. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Salles de spectacles – Vote du budget primitif 2021

A la majorité des votes exprimés,

Philippe POUDRAL votant contre,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Christophe CHAPUIS, Benoit ROUSSELET s'abstenant,

le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Salles de spectacles primitif 2021 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Salles de spectacles primitif 2021 qui se présente comme suit et l'ensemble des documents budgétaires :

Budget Annexe Salles de spectacle	BP(i) 2020	BP 2021
2 Section de fonctionnement		
D1 Dépenses réelles de fonctionnement	913 658	956 350
011 Charges à caractère général	340 454	347 180
012 Charges de personnels	550 160	586 430
65 Autres charges de gestion courante	1 044	240
66 Charges financières	22 000	20 500
67 Charges exceptionnelles	0	2 000
D2 Dépenses d'ordre de fonctionnement	115 000	110 000
023 Virement à la section d'inv.	65 467	13 240
042 Amortissements	49 533	96 760
R1 Recettes réelles de fonctionnement	1 028 658	1 066 350
70 Produits d'exploitation des services	5 000	5 000
75 Produits d'exploitation du domaine	145 000	145 000
77 Produits exceptionnel	878658	916 350
2 Section d'investissement		
D1 Dépenses réelles d'investissement	416 600	401 920
20 Immobilisations incorporelles	37 200	46 400
21 Immobilisations corporelles	264 400	245 520
16 Remboursement capital des emprunts	115 000	110 000
R1 Recettes réelles d'investissement	301 600	291 920
16 Mobilisations d'emprunts	301 600	291 920
R2 Recettes d'ordre d'investissement	115 000	110 000
021 Virement de la section de fonctionnement	65 467	13 240
040 Amortissements	49 533	96 760

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

14. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Mobilités – Vote du budget primitif 2021

A l'unanimité des votes exprimés,

Samuel BRETON s'abstenant,

le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Mobilités primitif 2021 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Mobilités primitif 2021 qui se présente comme suit et l'ensemble des documents budgétaires :

Budget Mobilités	BP(i) 2020	BP 2021
1 Section d'investissement		
D1 Dépenses réelles	1 896 132	20 000
21 Immobilisations corporelles	1 438	0
23 Immobilisations en cours	50 000	20 000
D2 Dépenses d'ordre	7 200	7 200
040 Contre-amortissement	7 200	7 200
R1 Recettes réelles	25 063	0
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	0
R2 Recettes d'ordre	49 340	27 200
021 Virement	49 340	18 470
040 Amortissements	9 298	8 730
2 Section de fonctionnement		
D1 Dépenses réelles	3 974 233	4 080 570
011 Charges à caractère général	3 331 800	3 614 070
012 Charges de personnels	134 333	135 000
014 Reversement de produits (fiscalité)	8 000	1 500
022 Dépenses imprévues	0	0
65 Autres charges de gestion courante	500 000	330 000
67 Dépenses exceptionnelles	100	0
D2 Dépenses d'ordre	58 638	27 200
023 Virement	49 340	18 470
042 Amortissements	9 298	8 730
R1 Recettes réelles	4 025 671	4 100 570
70 Produits d'exploitation des services	125 000	150 000
73 Produits fiscaux	1 610 000	1 500 000
74 Dotations et participations	2 148 931	2 148 932
75 Produits d'exploitation du domaine	0	0
77 Recette exceptionnelle	141 740	301 638
R2 Recettes d'ordre	7 200	7 200
042 Contre-amortissement	7 200	7 200

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

15. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Mobilités – Vote du taux de versement mobilité

A l'unanimité des votes exprimés,
Samuel BRETON s'abstenant,
le conseil de communauté :

- maintient le taux de versement mobilité à 0,6 % pour les communes de Areines, Meslay, Saint-Ouen et Vendôme ;
- fixe, à compter du 1^{er} juillet 2021, le taux de versement mobilité à 0,20 % pour les communes de Ambloy, Artins, Authon, Azé, Bonneveau, Cellé, Coulommiers-la-Tour, Crucheray, Danzé, Epuisay, Faye, Fontaine-les-Coteaux, Fortan, Gombergean, Houssay, Huisseau-en-Beauce, La Ville-aux-Clercs, Lancé, Lavardin, Les Essarts, Les Hayes, Les Roches-l'Evêque, Lunay, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Montoire-sur-le-Loir, Montrouveau, Naveil, Nourray, Périgny, Pray, Prunay-Cassereau, Rahart, Rocé, Saint-Amand-Longpré, Saint-Arnoult, Saint-Firmin-des Prés, Saint-Gourgon, Saint-Jacques-des-Guérets, Saint-Martin-des-Bois, Saint-Rimay, Sainte-Anne, Sasnières, Savigny-sur-Braye, Selommès, Sougé, Ternay, Thoré-la-Rochette, Touraille, Trôo, Vallée-de-Ronsard, Villavard, Villechauve, Villedieu-le-Château, Villemardy, Villeporcher, Villerable, Villeromain, Villetrun, Villiers-sur-Loir, Villiersfaux ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

16. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Vote du budget primitif 2021

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) primitif 2021 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) primitif 2021 qui se présente comme suit et l'ensemble des documents budgétaires :

Budget SPANC	BP (i) 2020	BP 2021
1 Investissement		
D1 Dépenses réelles	7 000	6 585
20 Immobilisations incorporelles (études)	3 000	1 365
21 Immobilisations corporelles (matériels)	4 000	5 220
R1 Recettes réelles	0	0
001 Résultat investissement reporté	0	0
R2 Recettes d'ordre	7 000	6 585
021 Virement	5 486	0
040 Amortissement	1 514	6 585
2 Fonctionnement		
D1 Dépenses réelles	271 391	224 490
011 Charges à caractère général	226 291	203 180
012 Charges de personnels	45 000	15 000
65 Autres Ch. de gestion courantes	0	5 310
67 Charges exceptionnelles	100	1 000
D2 Dépenses d'ordre	7 000	6 585
023 Virement	5 486	0
042 Amortissement	1 514	6 585
R1 Recettes réelles	278 391	231 075
70 Produits d'exploitation (redevances)	245 911	231 075
74 Participations (AELB, ...)	32 480	0

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

17. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Régie assainissement collectif – vote du budget primitif 2021

A l'unanimité des votes exprimés,
Jean-Claude GERBAUD s'abstenant,
le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Régie assainissement collectif primitif 2021 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Régie assainissement collectif primitif 2021 qui se présente comme suit et l'ensemble des documents budgétaires :

Budget Régie Assainissement	BP(i) 2020	BP 2021
1 Section d'investissement		
D1 Dépenses réelles	2 736 300	3 918 019
10 Autres réserves	1 150 000	240 719
16 Emprunts	1 150 000	1 300 000
20 Immobilisations incorporelles	100 000	271 000
21 Immobilisations corporelles	998 500	1 146 300
23 Immobilisations en cours	487 800	960 000
45811 Op pour compte de tiers	310 238	0
R1 Recettes réelles	780 000	1 802 327
10 Dotations, fonds divers réserves	0	279 217
13 Subventions	178 500	418 950
16 Emprunts	602 300	1 104 160
45821 Opérations sous mandat	372 986	0
R2 Recettes d'ordre	1 955 500	2 115 692
021 Virement	377 200	215 512
040 Amortissements	1 578 300	1 900 180
2 Section de fonctionnement		
D1 Dépenses réelles	2 327 500	2 588 300
011 Charges à caractère général	1 271 000	1 323 300
012 Charges de personnel	593 000	600 500
014 Reversement de produits	117 700	62 000
65 Autres ch. de gestion courante	1 000	1 500
66 Charges financières	343 800	350 000
67 Charges exceptionnelles	1 000	251 000
D2 Dépenses d'ordre	1 955 500	2 115 692
023 Virement à la section d'investissement	377 200	215 512
042 Amortissement	1 578 300	1 900 180
R1 Recettes réelles	4 283 000	4 703 992
70 Produits d'exploitation des services	4 253 800	4 622 000
75 Produits d'exploitation du domaine	29 200	11 849
77 Produits exceptionnels	0	70 143

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

18. STRATEGIE FINANCIERE : Régie Assainissement – Procès-verbal de transfert comprenant les principaux éléments financiers entre les communes de Huisseau-en-Beauce, Naveil, Villiersfaux et la régie Assainissement

A l'unanimité des votes exprimés,

Michel CHARTRAIN, Samuel BRETON, Clara GUIMARD, Mickaël HUARD s'abstenant,

Patrick BRIONNE ne prenant pas part au vote,

le conseil de communauté approuve le procès-verbal de transfert comprenant les principaux éléments financiers et résumés ci-dessous, pour la commune de Huisseau-en-Beauce :

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
0	89 821,29	5	131 826,52

A l'unanimité des votes exprimés,

Samuel BRETON et Clara GUIMARD s'abstenant,

Patrick BRIONNE ne prenant pas part au vote,

le conseil de communauté approuve le procès-verbal de transfert comprenant les principaux éléments financiers et résumés ci-dessous, pour la commune de Naveil :

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
- 14 972,79	150 010,47	1	39 491,05

A l'unanimité des votes exprimés,

Michel CHARTRAIN, Samuel BRETON et Clara GUIMARD s'abstenant,

Patrick BRIONNE ne prenant pas part au vote,

le conseil de communauté approuve le procès-verbal de transfert comprenant les principaux éléments financiers et résumés ci-dessous, pour la commune de Villiersfaux :

Résultat de fonctionnement (€)	Résultat d'investissement (€)	Nombre de contrats de prêts	Capital restant dû au 01/01/2020 (€)
0	69 477,74	1	95 554,22

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- précise que les éléments financiers qui le justifient seront incorporés lors d'une prochaine décision modificative budgétaire ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer les procès-verbaux ainsi que tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

19. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Régie eau potable – Vote du budget primitif 2021

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- examine les différents chapitres qui constituent le projet de budget annexe Régie eau potable primitif 2021 de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ainsi que les documents annexes obligatoires ;
- adopte le budget annexe Régie eau potable primitif 2021 qui se présente comme suit et l'ensemble des documents budgétaires :

Budget Régie Eau potable	BP(i) 2020	BP 2021
1 Section d'investissement		
D1 Dépenses réelles	2 050 200	2 118 679
16 Emprunts	200 000	220 000
20 Immobilisations incorporelles	0	154 000
21 Immobilisations corporelles	840 200	1 601 000
23 Immobilisations en cours	1 010 000	143 679
R1 Recettes réelles	724 800	999 458
16 Emprunts	724 800	547 334
10 Dotations, fonds divers et réserves	0	50 644
13 Subventions	0	401 480
R2 Recettes d'ordre	1 325 400	1 119 221
021 Virement	360 400	71 441
040 Amortissements	965 000	1 047 780

2 Section de fonctionnement

D1 Dépenses réelles	1 245 600	1 609 135
011 Charges à caractère général	575 800	703 200
012 Charges de personnel	512 000	535 020
014 Reversement de produits (fiscalité)	100 000	260 000
65 Autres charges de gestion courante	1 000	5 000
66 Charges financière	55 800	70 000
67 Charge exceptionnelle	1 000	35915
D2 Dépenses d'ordre	1 325 400	1 119 221
023 Virement	360 400	71 441
042 Amortissement	965 000	1 047 780
R1 Recettes réelles	2 571 000	2 728 356
70 Produits d'exploitation du service	2 526 800	2 610 000
74 Dotations et participations	5 300	0
75 Produits d'exploitation du domaine	38 900	31 000
77 Produits exceptionnels	0	87 356

- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière, conformément à l'article L. 2312-2 du CGCT, à procéder à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre en tant que de besoin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer toute pièce ou acte relatif à cette question et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

20. AMENAGEMENT : Site patrimonial remarquable – Constitution de la commission locale et approbation du règlement intérieur

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry Fourmont s'abstenant,

le conseil de communauté,

- renouvelle, en sus des membres de droit, les membres de la commission locale répartis en trois collèges comme suit :

Les élus communautaires :

- Philippe Mercier, Arnaud Tafilet (suppléant) ;
- Claire Granger, Jean-Luc Nexon (suppléant) ;
- Thierry Fourmont, Nicolas Haslé (suppléant).

Les associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine :

- le président de la société archéologique ou son représentant : Bernard Diry, suppléant Gérard Ermisse ;
- le délégué départemental de la fondation du patrimoine ou son représentant : Olivier De Vallois, suppléant Serge Pitard ;
- le président de Résurgence ou son représentant : André Fleury, suppléante Jocelyne Gomez.

Les personnes qualifiées :

- architectes : Ken Mimran, suppléant Alain Maximin
- le président de l'office du Tourisme ou son représentant : Christian Hallouin, suppléante Nadège Boulai.
- la présidente de la fédération du commerce ou son représentant : Christelle Beaudoin-Gilles, suppléant Karl Jannequin.

- autorise le président ou le vice-président délégué à l'aménagement de l'espace communautaire à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

21. ATTRACTIVITE CULTURELLE : Définition du mode de gestion de la saison culturelle dédiée aux musiques actuelles et des caractéristiques principales afférentes au contrat

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- décide du recours à une concession de service public par voie d'affermage pour la gestion et l'exploitation (programmation, organisation) de la saison culturelle en matière de musiques actuelles, pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- approuve la procédure de consultation ayant pour objet de recueillir les candidatures et les offres présentées par les candidats intéressés ;

- autorise le président à engager et à conduire la procédure de concession de service public à accomplir tous les actes et diligences à cette fin ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'action et aux équipements culturels d'intérêt communautaire, à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

22. ENFANCE / JEUNESSE : Instauration du dispositif chantiers citoyens – Approbation des conventions avec les communes et SIVOS organisateurs des chantiers et avec les jeunes bénéficiaires du dispositif

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve la mise en place par la Communauté du dispositif chantiers citoyens ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'enfance et jeunesse à signer les conventions avec les communes et EPCI de de la Communauté souhaitant organiser des chantiers ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'enfance-jeunesse à signer lesdites conventions d'engagement réciproque jointes en annexe avec les jeunes participant aux chantiers citoyens, la première pour les jeunes de 14 à 16 ans, la seconde pour les jeunes de 17 à 25 ans ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'enfance et jeunesse à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

23. PETITE ENFANCE : Autorisation de fonctionnement des multi-accueils petite enfance

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- autorise, à partir du 1^{er} janvier 2021, le fonctionnement du multi-accueil La Farandole pour l'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à quatre ans, du lundi au vendredi, de 8 h 00 à 18 h 00, avec une capacité de 10 places modulée selon les heures de la journée comme suit :

	8h00/8h30	8h30/12h00	12h00/14h00	14h00/17h30	17h30/18h00
Du lundi au vendredi toute période	3	10	6	8	3

- autorise, à partir du 1^{er} janvier 2021, le fonctionnement du multi-accueil La Forêt des petits pas pour l'accueil d'enfants âgés de 10 semaines à quatre ans, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30, avec une capacité de 80 places modulée selon les heures de la journée comme suit :

	7h30/8h00	8h00/9h00	9h00/17h00	17h00/18h00	18h00/18h30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	16	48	80	42	16
Mercredi et vacances scolaires	12	32	48	30	8

- autorise, à partir du 1^{er} janvier 2021, le fonctionnement du multi-accueil La T'Rottinette et du jardin d'enfants spécialisé (JES) qui peut accueillir des enfants jusqu'à leur six ans pour quatre places sur les 20 places disponibles. Le JES est ouvert de 9 h 00 à 12 h 00 le mercredi. La T'Rottinette et le JES sont ouverts les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 17 h 30 avec une capacité d'accueil modulée selon les heures de la journée comme suit :

	8h30/9h00	9h00/12h00	12h00/13h30	13h30/17h00	17h00/17h30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi, périodes scolaires	8	20	13	20	5
Lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les vacances scolaires	5	15	13	12	5
Mercredi : uniquement enfants du JES		4			

- autorise, à partir du 4 novembre 2021, le fonctionnement du multi-accueil l'Île aux câlins pour l'accueil d'enfants de 10 semaines à quatre ans, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h 30, avec une capacité d'accueil modulée selon les heures de la journée comme suit :

	7h30 à 8h30	8h30 à 17h30	17h30 à 18h30
Lundi, mardi, jeudi et vendredi	15	25	15
Mercredi et vacances scolaires	15	20	15

- autorise le président ou le vice-président délégué à la petite enfance à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

24. RESSOURCES HUMAINES : Amendements délibération n° TVD20201207-35 du 7 décembre 2020 relative au régime indemnitaire

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- retire la mention « *Un abattement total peut être effectué sur l'ensemble du régime indemnitaire en cas d'absence injustifiée.* » de la délibération n° TVD20201207-35 du 7 décembre 2020 ;
- insère les modalités de versement du régime indemnitaire en cas d'absence pour maladie ;
- autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

▲ ▲ ▲

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 20 h 40.